

**Ordonnance du DFE
sur le contrôle de l'importation et du transit d'animaux
et de produits animaux
(Ordonnance sur les contrôles OITE)**

Modification du 5 septembre 2007

*Le Département fédéral de l'économie
arrête:*

I

L'annexe 1 de l'ordonnance du DFE du 16 mai 2007 sur les contrôles¹ est modifiée comme suit:

Chap. 1, ch. 2

Catégorie	Texte législatif communautaire
2. bovins vivants	Décision 2007/453/CE de la Commission du 29 juin 2007 déterminant le statut au regard de l'ESB des Etats membres ou des pays tiers, ou de leurs régions, en fonction de leur risque d'ESB (JO L 172 du 30.6.2007, p. 84)

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} octobre 2007.

5 septembre 2007

Département fédéral de l'économie:
Doris Leuthard

¹ RS 916.443.106

